

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Décision du 6 juin 2011 de délivrance du titre de technicien supérieur de l'équipement
et de l'aménagement du territoire (TSEAT) par voie de validation des acquis de l'expérience**

NOR : DEVK1115215S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École nationale des techniciens de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, sous-article 1^{er} – code NFS 231s – niveau III – du titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la décision du 12 mai 2009 relative à la constitution d'un jury de délivrance du titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires par voie de validation des acquis de l'expérience ;

Vu la réunion du jury de validation des acquis de l'expérience en date du 27 mai 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Le titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires est attribué à M. Éric BON, né le 14 avril 1963 à Metz (57).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 6 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de l'École nationale
des techniciens de l'équipement,*
É. HUMBERT